

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 18 septembre 2024

Objet : Questions orales - Conseil municipal du 23 septembre 2024

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler au nom de notre groupe deux questions orales, comportant un intérêt local ou un lien direct avec les affaires relevant de la compétence de la collectivité.

Comme le prévoit le règlement intérieur, nos questions vous parvenant deux jours ouvrés francs au moins, hors samedi et dimanche, avant la séance du 23 septembre, je vous remercie de les porter à l'ordre du jour de cette séance, à la suite des points soumis à délibération du conseil municipal.

Question N° 1 : Effectifs groupes scolaires et calendrier des travaux

Consécutivement à la rentrée scolaire 2024-2025, nous souhaiterions disposer des chiffres actualisés de population scolaire et de sa répartition dans les différentes écoles de la ville. En outre, des travaux conséquents ont été décidés dans les groupes scolaires du Parc, Freppel et Europe, portant entre autre sur l'habillage des façades, l'isolation extérieure, la mise en accessibilité ou encore une restructuration complète.

Nos questions :

Pourriez-vous communiquer aux élus les chiffres de la population scolaire et son évolution récente ? Au vu de l'avancée des études et des appels d'offres, êtes-vous aujourd'hui en mesure de produire et de nous communiquer les calendriers prévisionnels des travaux pour chacun des groupes scolaires ?

Question N° 2 : Situation financière du Syndicat forestier Obernai-Bernardswiller

Les rapports d'activités du Syndicat forestier Obernai-Bernardswiller sur les périodes 2021-2022 ont été présentés aux élus en mars 2023, suite aux demandes d'information formulées par notre groupe.

A l'occasion de cette séance de rentrée, un certain nombre de rapports d'activités d'instances en rapport avec la ville ou soutenues financièrement par elle, ont été présentés aux élus ; ce n'est pas

le cas du rapport d'activités 2023 du Syndicat forestier, alors même que sa situation budgétaire est évoquée dans le rapport de présentation N°121/05/2024 à l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal.

Ce rapport porte sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Syndicat forestier et pointe une situation financière dégradée ne permettant plus au Syndicat « *de dégager de marge pour permettre la réalisation de travaux d'entretien de ses infrastructures, ni même de nouvelles plantations* ».

Nous ne reviendrons pas sur la question de la transformation juridique du Syndicat forestier Obernai-Bernardswiller, en Syndicat intercommunal à vocation unique que nous avons déjà soulevée en février 2021, il n'en demeure pas moins que la commission administrative de droit local ne dispose pas actuellement d'une véritable autonomie par rapport aux conseils municipaux dont elle émane...

Nos questions :

Pour quelle raison le rapport d'activités 2023 du Syndicat forestier ne peut-il être présenté ce soir ?

Quand ce rapport sera-t-il porté à la connaissance des élus ?

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent

